



## DECISION Appel à candidature

### **Le Directeur Général de la Maison de l'Artisan ;**

- Vu la circulaire du Chef du Gouvernement N° 07/2013 du 18 jourmada II 1434 (29/04/2013), relative à la nomination aux postes de responsabilité dans les Etablissements publics ;  
Vu le statut du personnel de la Maison de l'Artisan (MDA) ;  
Vu l'organigramme de la Maison de l'Artisan approuvé par le Ministre chargé des Finances en date du 21/09/2022 ;  
Vu la loi des Cadres de la Maison de l'Artisan de l'année 2023 ;  
Vu la nécessité de service.

### **DECIDE**

#### **Article 1 :**

Un appel à candidature, interne et externe, est lancé afin de pourvoir le poste suivant :

- Directeur de l'accompagnement des Acteurs.

#### **Article 2 :**

La candidature au poste de Directeur de l'accompagnement des Acteurs est ouverte aux cadres en activité, internes ou externes, justifiant les conditions suivantes :

- Être de nationalité marocaine ;
- Disposer d'un diplôme supérieur d'au moins Bac+5 (Ingénieur, Master, Doctorat, ou équivalent) donnant l'accès à l'échelle 11 selon le statut de la fonction publique ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans, dont au moins 3 ans dans un poste de responsabilité (Directeur ou Chef de Département ou équivalent) dans le secteur public ou privé de préférence dans un domaine correspondant ou similaire au poste concerné ;
- Avoir des compétences et des connaissances approfondies dans les domaines en liaison avec le poste à pourvoir.

#### **Article 3 :**

Les missions et attributions associées au poste à pourvoir sont précisées dans la fiche de poste ci-attachée.

#### **Article 4 :**

Le dossier de candidature comprend les éléments ci-après :

- Une demande manuscrite signée par le candidat et apposée de l'avis favorable de la hiérarchie pour les candidats relevant de la fonction publique ou des Etablissements et Entreprises publics ;

